

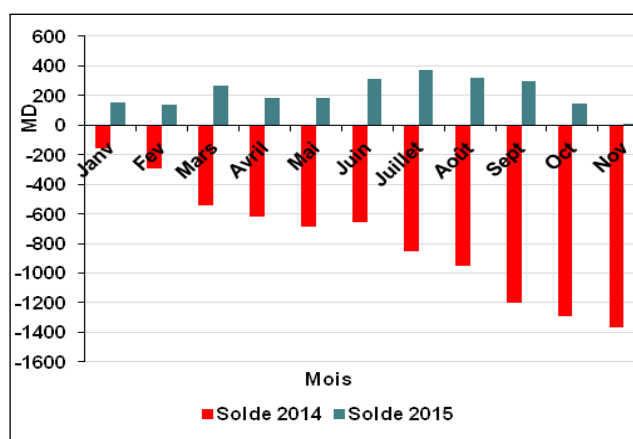


La balance commerciale alimentaire à fin novembre 2015

La valeur des exportations à fin novembre 2015 a considérablement augmenté avec un taux de 100.1% en raison d'une forte augmentation des ventes de l'huile d'olive qui ont contribué pour 85.7 points de pourcentage à cette hausse. La part de l'huile d'olive par rapport aux exportations totales alimentaires s'est ainsi élevée à 53.3% contre 18.3% à fin novembre 2014.

Malgré l'augmentation de 11.5% de la valeur des importations, la forte croissance des exportations a donné lieu à un taux de couverture de 100.1% et un solde excédentaire de 4.4 MD soit 1 367.8 MD de plus par rapport à celui de l'année précédente. Pour le onzième mois consécutif en 2015 la balance alimentaire, contrairement aux années précédentes a été excédentaire et par conséquent a contribué à résorber le déficit global de la balance commerciale du pays estimé à 11 230.6 MD, enregistrant ainsi un repli de 10.6% par rapport à la même période de l'année écoulée où il avait atteint 12 566 MD.

Evolution du solde de la balance commerciale alimentaire durant les onze premiers mois de 2014 et 2015



Source : Nos calculs d'après l'INS.

OMC : La Tunisie bénéficie d'un traitement spécial lié aux exportations agricoles jusqu'à 2030

ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE



Le traitement spécial, dont bénéficie la Tunisie dans le cadre des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) concernant les exportations des produits agricoles, sera prorogé de 7 ans, soit jusqu'à 2030 au lieu de 2023. C'est l'accord sur l'agriculture adopté, en marge de la 10^{ème} conférence de l'OMC, tenue du 15 au 18 décembre 2015 à Nairobi au Kenya, qui évoque cette prolongation demandée par la

Tunisie. Cette flexibilité permet à la Tunisie de continuer à subventionner le commerce des produits agricoles destinés à l'exportation (subvention du coût du transport national et international, frais de manutention...etc), et ce, à travers le Fonds de Promotion des Exportations (FOPRODEX), d'après un communiqué du ministère du Commerce. Lors des discussions, la proposition de la Tunisie, qui plaide pour un traitement spécial en faveur des pays les moins développés et des pays en développement et importateurs nets des produits alimentaires, a été retenue, selon la même source.

Source : maghrebemergent.com.

Pêche et aquaculture en Tunisie à fin novembre 2015 (Résultats de 2015 par rapport à 2014)

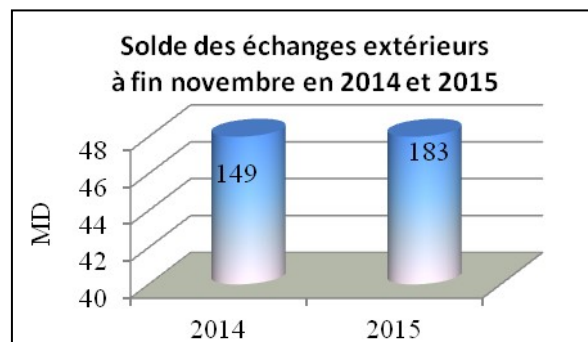


PRODUCTION	• Pêche : ↓ -2,6% (113 mille tonnes contre 116 mille tonnes) • Aquaculture : ↓ -20% (8 mille tonnes contre 10 mille tonnes)
EXPORTATION	• Volume : ↓ -3,2% (18 mille tonnes contre 18,6 mille tonnes) • Valeur : ↑ 7,5% (285 MD contre 265 MD)
IMPORTATION	• Volume : ↓ -31,4% (24 mille tonnes contre 35 mille tonnes) • Valeur : ↓ -12,1% (102 MD contre 116 MD)

Le **solde des échanges extérieurs** des produits de la pêche à fin novembre 2015 a été positif avec (+183 MD) contre (+149 MD) enregistrés au cours de la même période de l'année précédente, soit une hausse de (+22,8%).

NB : Les chiffres de l'année 2015 sont préliminaires.

Source : Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.



Les investissements agricoles approuvés à fin novembre 2015

Par rapport à la même période de 2014, on enregistre :

- Une hausse de 2.8% du volume des investissements approuvés.
- Un recul de 71% du volume des investissements réalisés par les SMVDA.
- Une hausse de 22.5% des investissements alloués à la pêche.
- Une hausse de 18.5% des emplois permanents par la création de 4743 nouveaux postes.

Figure 1. Nombre de projets approuvés et nombre de projets déclarés

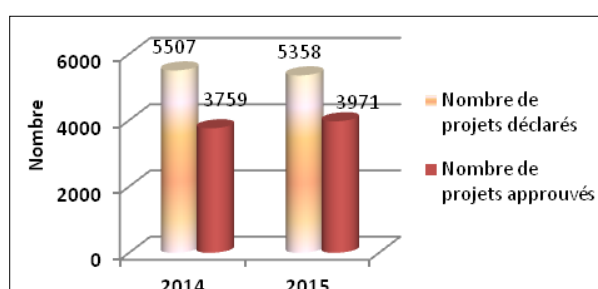


Figure 3. Répartition géographique des investissements agricoles approuvés

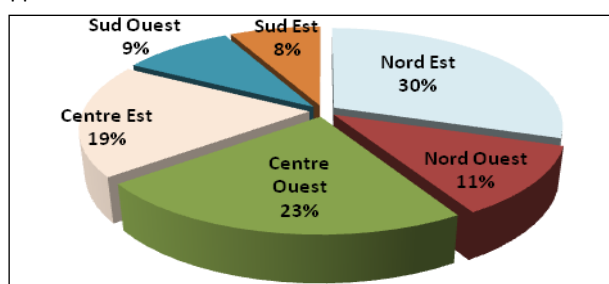


Figure 2. Répartition des investissements agricoles approuvés par type d'activité

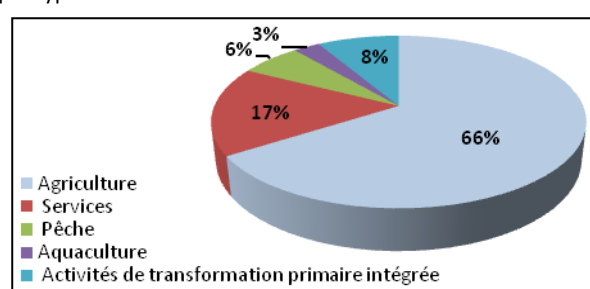
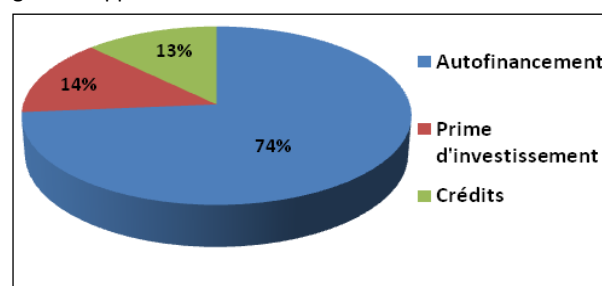


Figure 4. Schéma de financement des investissements agricoles approuvés



Source : Nos calculs d'après l'APIA.

Importation des céréales en décembre 2015

La Tunisie a acheté le 15/12/15 100 mille tonnes de blé tendre au prix moyen de 197.84 Dollars/tonne, soit 394.74 DT/T et 50 mille tonnes d'orge fourragère au prix moyen de 188 Dollars/tonne, soit 375.107 DT/T le 15/12/2015. On s'attend à ce que ces quantités arrivent aux ports tunisiens durant février et mars 2016. Comparés au prix du blé tendre local (520 DT/T pour la récolte 2015), le prix de l'importé sera inférieur de 125.26 Dinars/tonne.

Quant au prix de l'orge importée, il est inférieur de 104.893 DT/T par rapport au local sachant que le prix de ce dernier durant la campagne 2015 était de l'ordre de 480 DT/T. Comparés aux derniers achats, les prix, cette fois, ont diminué de 3.02% pour le blé tendre et de 1.47 % pour l'orge. Les achats réalisés renseignent sur les stratégies ayant permis des approvisionnements à des prix plus favorables garantissant des niveaux de stocks à moindre coût.

Source : Office des céréales.

Grippe aviaire : 8 pays suspendent leurs importations de volaille française

Huit pays d'Asie et d'Afrique du Nord ont stoppé leurs importations de volailles et autres produits avicoles français en raison de cas de grippe aviaire en Dordogne.

La Corée du Sud, le Japon, la Chine, la Thaïlande, l'Égypte, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont annoncé l'arrêt de leurs importations de volaille française, une liste qui « n'est pas exhaustive », mais qui n'inclut ni les vingt-sept autres pays de l'Union européenne, ni les pays du Golfe, qui comptent parmi les principaux acheteurs. Selon un arrêté paru au Journal officiel ; le jeudi 3 décembre, le gouvernement Français a déjà interdit l'expédition d'oiseaux vivants et d'œufs « depuis l'ensemble du département de la Dordogne à destination d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de pays tiers ».

Source : lemonde.fr.

COP21 : Les contributions nationales consolidées dans un processus d'amélioration autour de rendez-vous quinquennaux

Si seuls les pays développés avaient pris des engagements de réduction des émissions dès 1997 à Kyoto, les pays en développement ont commencé à prendre des objectifs volontaires pour 2020 à Cancún en 2010. Le processus qui a débuté à Durban et a abouti à Paris a incité la plupart des pays à publier des Intended Nationally Determined Contributions (INDC). Ainsi, la plupart des pays, représentant plus de 98 % des émissions mondiales, ont déjà pris des engagements de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre. Les décisions prises à Paris confirment ce processus. D'ici 2020, tous les pays doivent communiquer une Nationally Determined Contribution (NDC) pour 2030. Ensuite, tous les cinq ans maximum, une nouvelle NDC doit être produite qui se doit d'être plus ambitieuse que la précédente. L'objectif est que les pays remettent

leur NDC de manière coordonnée à chaque rendez-vous quinquennal.

Un pays peut néanmoins unilatéralement revoir son objectif à la hausse quand il le souhaite. Ce fonctionnement par 'effet cliquet' est destiné à insuffler, à échéance fixe, une nouvelle dynamique pour inciter les pays à s'engager à faire plus. La COP invite également les pays qui le souhaitent à établir des trajectoires à l'horizon 2050 pour donner une visibilité de long terme. Des bilans des actions au niveau national, agrégés au niveau mondial, sont également prévus. La COP a également décidé que des lignes directrices seraient définies pour harmoniser les informations présentes dans les NDC. L'objectif est de faciliter la comparabilité et le calcul des impacts de ces contributions. Un premier 'galop d'essai' a eu lieu en 2015 avec les INDC. Sans réelle surprise, les

engagements actuels des États sont insuffisants par rapport aux trajectoires optimales respectant l'objectif de 2°C mais tout l'enjeu de l'Accord de Paris se situe sur ce point :

Instaurer un cadre favorable à une augmentation de l'ambition des pays et à la réalisation de leurs objectifs. Les pays développés doivent « continuer à montrer la voie » en prenant des objectifs absolus sur l'ensemble des émissions. A terme, une convergence vers des objectifs sur l'ensemble des émissions pour tous les pays est attendue, suivant le développement des économies. Comme dans le protocole de Kyoto, une flexibilité sera offerte pour que certains pays réalisent une partie de leurs objectifs en finançant des réductions d'émissions dans d'autres pays.

Source : POINT CLIMAT N°38 DÉCEMBRE 2015 <http://www.i4ce.org/>

Quel avenir pour le système agricole et alimentaire de la région Afrique du Nord et Moyen Orient à l'horizon 2050?

A partir d'une analyse rétrospective des tendances passées sur une cinquantaine d'années (1961-2011) l'INRA de France et Pluriagri ont présenté lors d'un colloque tenu en octobre 2015 les résultats d'une étude prospective à l'horizon 2050 sur la sécurité alimentaire en Afrique du Nord et au Moyen Orient : « Afrique du Nord - Moyen Orient à l'horizon 2050 : vers une dépendance accrue aux importations agricoles ». Cette étude s'interroge à travers des simulations sur le devenir du système agricole et alimentaire de cette région actuellement très dépendante des importations sur les marchés internationaux. Dans une première étape deux scénarios sont élaborés. Un premier scénario qui se base uniquement sur le prolongement des tendances passées et un second scénario qui

en plus des hypothèses précédentes introduit les effets de l'incidence des changements climatiques - par ailleurs accentués - sur la productivité agricole, la pauvreté, les inégalités régionales, les ressources naturelles, etc. Dans une deuxième étape plusieurs scénarios sont envisagés selon les modifications ou les évolutions prises en considération (modifications du niveau de la demande alimentaire, modification des caractéristiques de la demande alimentaire, évolution favorable de l'offre domestique, limitation des pertes et des gaspillages, progrès techniques, amélioration des régimes alimentaires, une meilleure maîtrise de l'irrigation, etc). De cette étude il en ressort qu'à l'exception de la Turquie, la dépendance alimentaire des pays de la zone étudiée va s'accroître au delà du taux actuel

de 40% de leur consommation en produits agricoles et alimentaires vis-à-vis des marchés internationaux très particulièrement pour les céréales. Ce constat a mené vers l'identification des moyens ou leviers qui seraient à l'origine d'une amélioration vers la baisse ou au contraire d'une aggravation vers la hausse (facteurs de risques) des montants alloués par les Etats dépendants pour s'approvisionner en produits alimentaires. Enfin, pour atténuer les effets de cette dépendance qui semble se confirmer à l'horizon 2050, l'étude recommande la nécessité de combiner plusieurs actions à la fois notamment des politiques nationales fortes et à l'échelle internationale la réduction des causes à l'origine des dérèglements climatiques.

Source : INRA-France.

Dix pays africains se préparent à lutter contre une possible invasion de criquets



En Afrique de l'ouest et du nord, dix pays (Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) prennent leur précaution face à une éventuelle invasion de criquets. En effet, ces pays qui ont encore en mémoire les souvenirs des grandes invasions acridiennes de 2003 et 2005 ont renforcé leur mécanisme de lutte contre ces insectes, alors que les pluies exceptionnelles qu'a enregistré le nord-ouest africain font planer le risque d'une prolifération des criquets.

La situation est très propice pour le développement de l'activité acridienne, mais la région est dotée de

Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (Clcpro). Selon le dirigeant, la période à risque s'étend de janvier à mai 2016.

Au cours des invasions de 2003 la Mauritanie et le Burkina Faso avaient perdu 90% de leurs récoltes et presque 3 millions de personnes avaient subi les conséquences de ces pertes dans la région sahélienne. Les différents pays concernés ne sont parvenus à bout du problème qu'en utilisant 12 millions de litres d'insecticides, ce qui n'a pas manqué d'avoir un impact sur l'environnement.

Source : agencecofin.com.

Accord "historique" sur la lutte contre le réchauffement climatique

PARIS2015
COP21-CMP11

L'accord tant attendu, ayant pour objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C a été adopté, à l'unanimité, à Paris, entre les 195 pays participants à la Conférence de Paris, à l'issue de 13 jours de négociations serrées entamées le 30 novembre 2015 au Bourget, près de Paris. Cet accord mondial qualifié d'« historique » engage les pays signataires à poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. L'engagement devrait réduire la dépendance de l'économie mondiale des sources conventionnelles de l'énergie, soit le charbon, le pétrole et le gaz. L'accord aura d'autres objectifs intermédiaires, dont le plafonnement des émissions de gaz à effet de serre (GES) "dans les meilleurs délais" et la recherche de moyens pour concrétiser cette ambition.

La délégation tunisienne qui a participé à la conférence de Paris a négocié aux côtés d'autres délégations dans le cadre du groupe africain de négociations. La position de la Tunisie "converge avec celle des groupes de négociations auxquels elle appartient. Il n'y a pas d'engagement ferme si le principe de différenciation entre les pays et la question de financement ne sont pas résolus", avait déclaré le ministre de l'Environnement, avant l'adoption de l'accord de Paris. Le ministre avait estimé que "les pays en voie de développement font l'objet d'une pression de la part des pays développés sans que ces derniers présentent de contrepartie".

Il avait annoncé que sur le plan national, une structure chargée des changements climatiques sera créée en 2016 au sein du ministère de l'Environnement. Dans sa contribution nationale prévue pour la lutte contre les changements climatiques, présentée à la Convention Cadre des Nations Unies sur la lutte contre le Changement Climatique (CCNUCC), la Tunisie se propose de réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs (énergie, procédés industriels, agriculture, forêt et autres utilisations des terres, et déchets) de manière à baisser son intensité carbone de 41% en 2030 par rapport à l'année de base 2010. L'effort d'atténuation proviendra plus particulièrement du secteur de l'énergie qui représente à lui seul 75% des réductions des émissions, sur les bases desquelles a été réalisée cette baisse de l'intensité. Il est prévu que le secteur de l'énergie réduise son intensité carbone en 2030 de 46% par rapport à l'année 2010, dans le cadre de la politique de transition énergétique préconisée par l'Etat. La Tunisie, qui fait déjà des efforts importants d'atténuation dans sa ligne de base, prévoit de baisser de manière inconditionnelle et avec son propre effort, de 13% son intensité carbone par rapport à l'année 2010, soit environ le tiers de son INDC (Contribution déterminée prévue à l'échelle nationale).

Pour la réalisation du reste de l'objectif, soit une baisse

additionnelle de l'intensité carbone de 28% en 2030 par rapport à celle de l'année 2010, la Tunisie compte sur l'appui de la communauté internationale en termes de financement, de renforcement des capacités et de transferts technologiques. Les réductions des émissions par rapport au scénario de référence seraient de l'ordre de 26 millions de teCO₂ en 2030 et 207 millions teCO₂ sur la période 2015-2030. La mise en œuvre de la contribution tunisienne en matière d'atténuation nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers estimés à environ 18 milliards US\$ (plus de 36 milliards de dinars) pour la couverture des besoins d'investissement et le financement des programmes de renforcement des capacités.

Source : TAP.

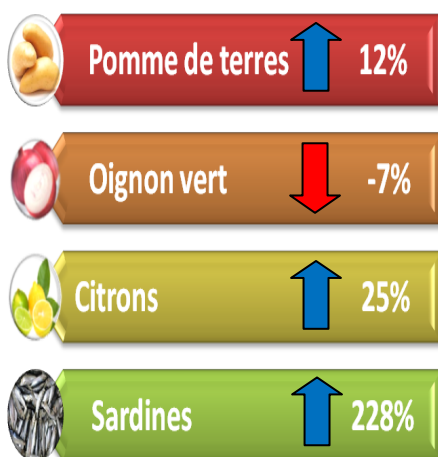
Mercuriale de Bir El kassa (Décembre 2015)

Evolution de l'offre globale Décembre 2015/ Décembre 2014

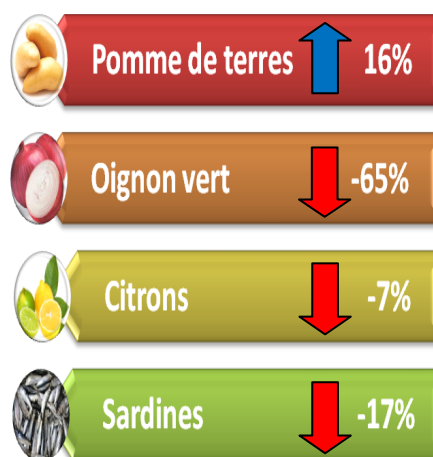
Augmentation de l'offre :

- Légumes (+10%)
- Fruits (+6%)
- Produits de la mer (+35%)

Evolution de l'offre des principaux produits



Evolution des prix des principaux produits




 République Tunisienne
 Ministère de l'Agriculture,
 des Ressources Hydrauliques
 et de la Pêche



Observatoire National de l'Agriculture

30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
 Site Web : <http://www.onagri.tn>
 Téléphone (+216) 71-801-055/478
 Télécopie : (+216) 71-785-127
 E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn